

PETR PAYS TOLOSAN
Procès-verbal du Conseil Syndical n°13 du 28 mars 2023
18h30 – VILLENEUVE LES BOULOC

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES

CCCB : Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Claude

MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Pierre ARTIGUE (arrivé à 19h30), Guillaume DE ALMEIDA CHAVES, Charles DE LASSUS SAINT GENIES,

CCF : Nadine ABAD-LAHIRLE, Michèle BEGUE, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Sandrine SIGAL, Serge TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Jacques OF

CCHT : Chantal AYGAT, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Patricia OGRODNIK, Bruno PASQUIER

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Jean-Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : Caroline SALESES à Stéphanie CALAS, Colette SOLOMIAC à Virginie CLAVEL, Denis DULONG à Patrice LAGORCE

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Membres présents : 38
Pouvoir : 3

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du conseil syndical, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président demande à l'un des membres de l'assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

Madame Diane ESQUERRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du conseil syndical n°12 du 14 décembre 2022

Le président demande aux membres du conseil syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du conseil syndical du 14 décembre 2022, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

3. Election de deux Vice-Présidents

Le Président rappelle le renouvellement des délégués effectué par la CC Val'Aïgo lors de son conseil communautaire en date du 22 décembre 2022 a entraîné la fin de mandat pour deux vice-Présidents du PETR Pays Tolosan.

Il convient de remplacer et de pourvoir le siège du 4ème Vice-Président du PETR Pays Tolosan, avec pour délégation « Culture et Patrimoine » ainsi que le siège du 7ème Vice-Président du PETR Pays Tolosan, avec pour délégation « Fonds européens, Coopération, Réciprocité Territoriale ».

Il est procédé à l'élection du 4ème Vice-Président et du 7ème Vice-Président à bulletin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-1, L. 2122-4, L. 2122-7 L. 2122-7-1 du CGCT.

Pour rappel, les délégations du PETR Pays Tolosan sont :

Prénom – Nom	Fonction	EPCI	DELEGATION
Didier CUJIVES	Président	Girou	
Patrice LAGORCE	1 ^{er} VP	Hauts Tolosans	Administration & Finances
Colette SOLOMIAC	2 ^{ème} VP	Frontonnais	Agriculture et Alimentation Durables

Joël CAMART	3 ^{ème} VP	Bellevue	Transition Energétique et accessibilité
	4 ^{ème} VP	Val'Aigo	Culture et Patrimoine
Patrick PLICQUE	5 ^{ème} VP	Girou	Revitalisation des centres bourgs
Véronique MILLET	6 ^{ème} VP	Girou	Economie Touristique
	7 ^{ème} VP	Val'Aigo	Fonds européens, Coopération, Réciprocité Territoriale
Anne Sophie PILON	8 ^{ème} VP	Bellevue	Transition Ecologique, Développement Durable et concertation Citoyenne
Virginie CLAVEL	9 ^{ème} VP	Frontonnais	Contractualisations - Politiques territoriales
Marie Luce FOURCADE	10 ^{ème} VP	Hauts Tolosans	Equipements structurants

Patrick Plicque préside le bureau de vote. Il demande au Conseil Syndical de désigner deux assesseurs pour la tenue du vote.

Joël CAMART et Marie-Luce Fourcade sont désignés assesseurs, Virginie CLAVEL est désignée secrétaire

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daniel REGIS déclare sa candidature.

Résultat du 1^{er} tour :

Monsieur Daniel REGIS est candidat au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Votants : 40 - Blancs : 3 -Nuls : 4 -Exprimés : 33

Après dépouillement, Monsieur Daniel REGIS obtient 33 voix.

Monsieur Daniel REGIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 7^{ème} Vice-Président.

Madame Mylène MONCERET déclare sa candidature.

Résultat du 1^{er} tour :

Madame Mylène MONCERET est candidate au poste de 7^{ème} Vice-Présidente.

Votants : 40 - Blancs : 4 -Nuls : 4 -Exprimés : 32

Après dépouillement, Madame Mylène MONCERET obtient 32 voix.

Madame Mylène MONCERET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 7^{ème} Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Le Bureau du PETR Pays Tolosan, après ces élections, est ainsi constitué :

Prénom – Nom	Fonction	EPCI	DELEGATION
Didier CUJIVES	Président	Girou	
Patrice LAGORCE	1 ^{er} VP	Hauts Tolosans	Administration & Finances
Colette SOLOMIAC	2 ^{ème} VP	Frontonnais	Agriculture et Alimentation Durables
Joël CAMART	3 ^{ème} VP	Bellevue	Transition Energétique et accessibilité
Daniel REGIS	4 ^{ème} VP	Val'Aïgo	Culture et Patrimoine
Patrick PLICQUE	5 ^{ème} VP	Girou	Revitalisation des centres bourgs
Véronique MILLET	6 ^{ème} VP	Girou	Economie Touristique
Mylène MONCERET	7 ^{ème} VP	Val'Aïgo	Fonds européens, Coopération, Réciprocité Territoriale
Anne Sophie PILON	8 ^{ème} VP	Bellevue	Transition Ecologique, Développement Durable et concertation Citoyenne
Virginie CLAVEL	9 ^{ème} VP	Frontonnais	Contractualisations - Politiques territoriales
Marie Luce FOURCADE	10 ^{ème} VP	Hauts Tolosans	Equipements structurants

Monsieur Pierre ARTIGUE rejoint la séance à 19h30.

FINANCES

4. Délibération : Compte de Gestion - Compte Administratif 2022

Conformément au Code des Collectivités Territoriales le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

4.1 Délibération : Compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2022 est soumise au vote du Conseil Syndical

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031032

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC TOULOUSE COURONNE EST

ETABLISSEMENT : PETR PAYS TOLOSAN

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36000 - PETR PAYS TOLOSAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-4 583,09		5 823,33		1 240,24
Fonctionnement	59 760,01	4 583,09	40 140,51		95 317,43
TOTAL I	55 176,92	4 583,09	45 963,84		96 557,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	55 176,92	4 583,09	45 963,84		96 557,67

Adopté à l'unanimité

4.2 Délibération : Compte Administratif 2022

Le président se retire, monsieur Patrice Lagorce, prend la présidence de la séance. Il présente le Compte Administratif 2022.

Section Fonctionnement

COMPTES ADMINISTRATIF 2022		
FONCTIONNEMENT		
Ch. 011	Charges à caractère général	221 903,26 €
Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	211 560,93 €
Ch. 65	Autres charges de Gestion courante	23 232,53 €
Ch. 042	Dotations aux amortissements	4 657,86 €
Total Dépenses de Fonctionnement :		461 354,58 €
002	Excédent antérieur	55 176,92 €
Ch. 74	Dotation, subventions et participations	501 493,47 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	1,62 €
Total Recettes de Fonctionnement :		556 672,01
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022		95 317,43 €

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de financement de 40 140,51 € à la section de fonctionnement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2022 à un excédent cumulé de 95 317,43 € à la section de fonctionnement.

Section Investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
INVESTISSEMENT		
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	4 583,09 €
Ch. 21	Immobilisation Corporelles	3 417,62 €
Total Dépenses d'Investissement :		8 000,71 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 583,09 €
Ch. 40	Amortissements	4 657,86 €
Total Recettes d'Investissement :		9 240,95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		1 240,24 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022		

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de financement de 5 823,33 € à la section d'investissement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2022 à un excédent cumulé de 1 240,24 € à la section d'investissement

Adopté à l'unanimité

4.3 Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement total cumulé fin 2022 est de 95 317,43 €. La section d'investissement clôture sur un excédent de 1 240,24 €.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement étant positifs, il est proposé de se dispenser de délibération d'affectation des résultats, qui seront reportés automatiquement.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Président rappelle que la loi NOTRe introduit le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf. Annexe) qui constitue la première étape de la procédure budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire et conditionne le vote du Budget Primitif.

Il informe que le Débat d'Orientation Budgétaire présente les orientations générales du budget de l'exercice 2023.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Les actions 2022 glissantes sur 2023

Le Président rappelle que le PETR Pays Tolosan a porté en 2022 quatre opérations pour lesquelles des dépenses ou des recettes n'ont pas été versées ou encaissées et ont glissé sur le budget prévisionnel 2023.

- **Marie-Luce Fourcade présente l'ACTION 1 : Etude « Comptoir de Campagne »**

Le budget global de ce projet est de 27 780 € pour un reste à charge de 52%, soit 14 445,60 €. A ce jour, il reste 11 200 € à acquitter, la demande d'aide de la subvention au dispositif LEADER est en cours d'instruction.

- **Anne-Sophie Pilon présente l'ACTION 2 : Fablab itinérant – Le Propulseur**

Le budget final de ce projet est de 5 060 € pour 2021, et 1 131 € pour 2022, le dispositif n'ayant pas pu re-conventionner avec la Région le programme a dû être revu pour un reste à charge de 100%. A ce jour, l'ensemble des dépenses ont été acquittées.

- **Anne-Sophie Pilon présente l'ACTION 3 : Ciné Plein air Projette-toi vert... en Pays Tolosan**

Le budget final de ce projet est de 7 500 € pour un reste à charge de 40%, soit 3 000 €. A ce jour, l'ensemble des dépenses ont été acquittées, la demande d'aide de la subvention au dispositif LEADER est en cours d'instruction.

- **Virginie Clavel présente l'ACTION 4 : Alimentation – Projet Alimentaire de Territoire**

Le budget final de ce projet est de 62 001.25 € pour un reste à charge de 20%, soit 12 400.25 €. A ce jour, l'ensemble des dépenses ont été acquittées. La demande de paiement des soldes de subventions aux cofinanceurs est en cours d'instruction.

La gestion de l'enveloppe du Plan France Relance :

Le PETR Pays Tolosan s'est positionné sur cet appel à candidatures au titre de la Mesure 13 B du plan "France Relance".

Une aide de l'État d'un montant de 323 946.31 € a été attribuée au PETR Pays Tolosan pour la réalisation de l'action suivante : Projet Alimentaire Territorial du Pays Tolosan

Le PETR est bénéficiaire en tant que chef de file de la subvention pour les actions qu'il porte en son nom (formations innovantes) et gestionnaire de l'enveloppe pour les 9 autres porteurs de projets.

Le PETR s'est engagé à mettre en œuvre les projets décrits dans le dossier de candidatures. Des conventions de financement ont été établies avec chacun des partenaires bénéficiaires portant engagement à verser le montant réparti de l'aide financière prévu à l'annexe financière.

La gestion de l'enveloppe d'un montant de 323 946.31 € est à la charge du PETR Pays Tolosan qui s'est vu verser :

- 25% de la subvention, soit 80 986.58 € dès le démarrage des travaux,
- 40% de la subvention, soit 129 578.52 € courant 2022,
- 25% de la subvention, soit 80 986.58 € sont attendus courant 2023,
- le solde, soit 32 394.63 €, sera versé sur présentation d'un rapport technique d'exécution final.

La gestion de cette enveloppe mobilise fortement l'ingénierie interne pour l'instruction des demandes d'acompte et/ou de solde.

A ce jour, trois opérations sont terminées et leurs dossiers sont soldés :

- 16 320 € ont été versés à la commune de Montaigut sur Save,
- 96 000 € ont été versés à la SCIC Jardins du Girou,
- 3 520 € ont été versé à la CC des Hauts-Tolosans.

Les nouvelles actions pour 2023 :

Le Président annonce les six actions proposées ont un coût global de 162 420.00 €.

- **Virginie Clavel présente l'ACTION 1 : Alimentation – animation PAT**

Le budget prévisionnel de ce projet pour l'année 2023 est de 40 300 € pour un reste à charge de 30 %, soit 12 090 €.

- **Anne-Sophie Pilon présente l'ACTION 2 : Environnement – Projette Toi Vert...en Pays Tolosan**

Le budget prévisionnel de cette opération est de 16 050 € pour un reste à charge de 20 %, soit 3 210 €.

- **Joël Camart présente l'ACTION 3 : Energie – Conseil en Energie**

Le budget prévisionnel annuel de ce projet est de 43 550 € pour un reste à charge de 36 %, soit 15 678 €.

- **Véronique Millet présente l'ACTION 4 : Tourisme – les routes du Patrimoine**

Le budget prévisionnel annuel de ce projet est de 22 000 € pour un reste à charge de 36 %, soit 7 920 €.

- **Véronique Millet présente l'ACTION 5 : Tourisme – La randonnée Tolosane**

Le budget prévisionnel annuel de ce projet est de 30 000 € pour un reste à charge de 36 %, soit 10 800 €.

- **Didier Cujives présente l'ACTION 6 : Europe – L'Europe en Pays Tolosan- Bilan Leader 2017-2022**

Le budget prévisionnel de ce projet est de 10 520 € pour un reste à charge de 40 %, soit 4 208 €.

- **Virginie Clavel présente la gestion de l'enveloppe du Plan France Relance**

Le PETR est gestionnaire en tant que chef de file d'une subvention de 323 946.31 € obtenue sur la Mesure 13 B du plan "France Relance" pour les actions qu'il porte en son nom (formations innovantes) et pour les 9 porteurs de projets.

Pour mémoire :

- 210 565.10 € d'avance ont déjà été versés au PETR Pays Tolosan,
- 80 986.58 €, soit 25% de la subvention, sont attendus courant 2023,
- 32 394.63 €, représentant le solde, seront versés sur présentation d'un rapport technique d'exécution final.

ACTION ALIMENTATION ¶
Plan de reversement des subventions - Mesure 13B ¶

MAITRE D'OEUVRE ¶	MONTANT DEPENSES ¶	MONTANT SUBVENTION ¶	VOLET ¶	ETAT ¶
SCIC SAS Jardins du Girou ¶	160 000.00 € ¶	96 000.00 € ¶	Matériel ¶	Soldé ¶
SCIC SAS Jardins du Girou ¶	58 964.29 € ¶	29 482.14 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶
CCHT ¶	8 800.00 € ¶	3 520.00 € ¶	Matériel ¶	Soldé ¶
<u>Saint-Genès Bellevue</u> ¶	145 829.69 € ¶	58 331.88 € ¶	Matériel ¶	en cours ¶
<u>Saint-Genès Bellevue</u> ¶	49 800.00 € ¶	24 900.00 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶
Fronton ¶	51 969.17 € ¶	10 861.67 € ¶	Matériel ¶	en cours ¶
Montaigut sur Save ¶	24 321.74 € ¶	17 025.22 € ¶	Immatériel ¶	Soldé ¶
EPFLA Ondes ¶	19 900.00 € ¶	13 930.00 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶
CCCB ¶	21 060.00 € ¶	14 742.00 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶
Terre de Liens ¶	35 464.00 € ¶	21 278.40 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶
<u>Rouffiac Tolosan</u> ¶	59 400.00 € ¶	29 700.00 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶
PETR Pays Tolosan ¶	8 350.00 € ¶	4 175.00 € ¶	Immatériel ¶	en cours ¶

- **Le Président présente l'ingénierie**

EUROPE : Dispositif LEADER 2017-2022

Le Président rappelle que le PETR est l'outil d'animation et d'ingénierie à disposition de tous les acteurs, publics et privés du territoire. L'animation et la gestion du programme Leader nécessitent une forte mobilisation du temps agent (2,4 ETP).

Il rappelle que le PETR s'appuie sur des moyens dédiés et fléchés pour la gestion et l'animation du programme LEADER. **Le Groupe d'Action Locale s'est réuni 24 fois depuis l'année 2017 pour programmer 112 opérations pour un montant de 4 025 497€.**

Elles représentent 27 projets privés pour un montant de 524 332 € et 85 projets publics pour un montant de 3 501 165 €.

En 2022, le GAL Pays Tolosan s'est réuni cinq fois et a programmé 31 projets pour un montant de 979 494 €.

La gestion des paiements en 2023 et 2024 permettront de consommer la quasi-totalité de l'enveloppe LEADER allouée au PETR.

EUROPE - Candidature LEADER 2023-2027

Le Président rappelle que le Pays Tolosan a déposé sa candidature au programme LEADER 2023-2027 fin octobre 2022. Le Comité de sélection LEADER qui s'est réuni le 12 décembre 2022, a rendu un avis favorable.

La dotation allouée au GAL Pays Tolosan pour cette période se monte à 2 102 465 €.

A titre de comparaison, la première enveloppe allouée au territoire en 2014-2020 était de 2 470 000 €.

Joël Camart informe qu'un courrier de réponse à la Région Occitanie au sujet du périmètre LEADER 2023-2027 a été soumis pour signature à l'ensemble des communes et EPCI concernés. A ce jour, tous les maires et présidents d'EPCI concernés n'ont pas répondu et précisé leur volonté quant à l'envoi de ce courrier. Il demande à l'ensemble des élus concernés de faire part de leur positionnement le plus rapidement possible.

Patrice Lagorce tient à rappeler que le carroyage « unité urbaine » sur lequel la Région Occitanie s'est appuyée pour définir le nouveau périmètre LEADER n'est pas une situation anecdotique concernant seulement quelques communes. Ce critère qui, en 2020, concernait 17 collectivités, est mortifère, car il pourrait se généraliser et toucher nombres de nos communes pourtant intégrée à un PETR. C'est donc une situation sur laquelle il convient d'être vigilant.

Le Président demande à ce que les élus n'ayant pas encore donné suite à son courrier soit relancés dès demain.

ÉTAT - Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le président rappelle que le PETR a été mandaté par deux EPCI, la communauté de communes des Coteaux Bellevue et la communauté de communes des Coteaux du Girou pour porter cette vague de contractualisation avec l'Etat.

Comme chaque année, nous avons rencontré les services de la préfecture, le 6 mars dernier, ce qui nous a permis d'échanger sur les opérations et la maquette du programme opérationnel 2023.

RÉGION - Nouvelle contractualisation 2022-2028

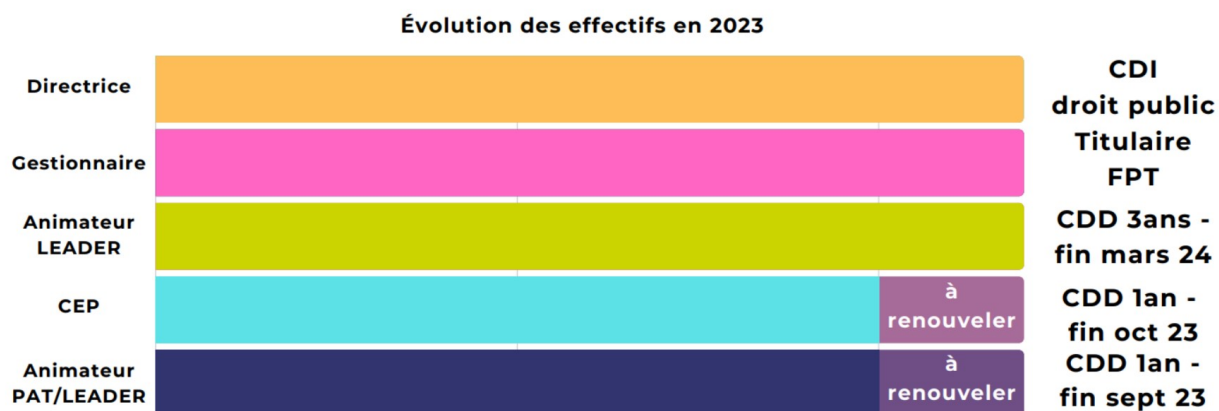
La Région Occitanie a renouvelé sa confiance aux relais de proximité que sont les PETR et a lancé une nouvelle génération de Contrats Territoriaux 2022-2028 qui s'appuiera à nouveau sur les PETR et les dynamiques territoriales qu'ils animent depuis de nombreuses années.

Approuvé lors de la CP du 9 février, notre Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2022-2028 (CTOPM) a été élargi à la CC Grand Ouest Toulousain et devrait être signé courant second trimestre 2023.

Tout projet souhaitant solliciter une aide de la Région au titre du CTOPM devra obligatoirement inscrire son projet dans la maquette du PETR. Les dossiers doivent être complets en juin et les travaux des opérations proposées devront obligatoirement commencer dans l'année de dépôt du dossier.

Enfin, un dossier par dispositif sera soutenu sur la période 2022-2024.

Patrice Lagorce présente les RESSOURCES HUMAINES .



PARTICIPATION

Après présentation des actions et opérations prévisionnelles, le Président propose pour 2023 :

- ⇒ Le maintien de la participation au PETR Pays Tolosan à **1.15 euro** par habitant pour l'année **2023**.

Patrice Lagorce présente les projections de Budget prévisionnel 2023 :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	299.075.00 €	Excédent antérieur	95.317.43 €
Charges de personnels et frais assimilés	305.460.00 €	Atténuation de charges	4.000.00 €
Dépenses imprévues	33.785.47 €	<u>Dotations, subventions et participations</u>	583.557.81 €
Virement à la section investissement	9.649.77 €		
Autres charges de gestion courante	29.200.00 €		
Charges financières	1.500.00 €		
Dotations aux amortissements	4.205.00 €		
TOTAL dépenses fonctionnement	682.875.24 €	TOTAL recettes fonctionnement	682.875.24 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Report	0.00 €	Excédent d'investis. reporté	1.240.24 €
Immobilisations incorporelles	1.200.00 €	Virement de la section de fonctionnement	9.649.77 €
Immobilisations corporelles	15.800.00 €	FCTVA	1.904.99 €
		Amortissements	4.205.00 €
TOTAL dépenses investissement	17.000.00 €	TOTAL recettes investissement	17.000.00 €

6. Délibération : présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le président informe que le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 lui a bien été présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Adopté à l'unanimité

CONTRACTUALISATION

7. Délibération : Signature des Contrats Bourg-Centre 2023

Patrick Plicque rappelle que dans le cadre de son Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée 2022-2028, le PETR Pays Tolosan est le relais local de la Région pour le Contrat « Bourg-Centre », dispositif dument explicité dans l'Objectif Stratégique 1 « Développer des équipements et services à la population » mesure 1.2 « Accompagnement à un projet global et transversal de développement et de valorisation de Bourg Centre ».

Il permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des Bourgs-Centres portant notamment sur l'aménagement des espaces publics résilients, des équipements structurants...

L'élaboration du contrat Bourg-Centre se fait en partenariat avec la Région Occitanie, le PETR Pays Tolosan, et les six Communautés de Communes. Sur le territoire du PETR Pays Tolosan, ce dispositif est diversement décliné :

- 8 contrats Bourgs Centres approuvés sur la période 2018-2022 qui peuvent être renouvelés par voie d'avenant

Bouloc (décembre 2018), Fronton (juin 2019), Grenade (juillet 2019), Villemur-sur-Tarn (juillet 2019), Castelnaud-d'Estrétefonds (décembre 2019), Fontenilles (décembre 2019), Merville (décembre 2019), Communauté de Communes des Coteaux du Girou- Gagnague / Garidech / Lapeyrouse-Fossat / Verfeil / Montastruc-la-Conseillère - (juin 2020),

- 5 Pré-candidatures ou candidatures en cours :

Bessières, Cadours / Daux, Labastide Saint-Sernin, Montberon, Rouffiac-Tolosan,

- 13 communes éligibles, dont certaines vont faire acte de candidature :

Buzet-sur-Tarn, Castelmaurou, Cépet, Larra, La Salvetat-Saint-Gilles, Léguevin, Lévigac, Montaigt-sur-Save, Pechbonnieu, Plaisance-du-Touch, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Loup-Cammas, Saint-Sauveur.

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser les actions en cohérence avec le projet de territoire.

Le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre d'un Contrat Bourg-Centre au travers du :

- Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2028, approuvé en Commission Permanente de la Région le 9 février 2023
- Contrat de Relance et de Transition Écologique 2017-2021, signé avec l'Etat le 17 juillet 2017
- Dispositif LEADER 2023-2028 approuvé en Commission Permanente de la Région, Autorité de Gestion, le 9 février 2023 ;

Plusieurs collectivités vont, soit continuer à déployer ce dispositif par voie d'avenant, soit s'engager dans cette nouvelle vague de contractualisation.

Le PETR Pays Tolosan soutient les démarches Bourg Centre pour les collectivités du territoire qui veulent continuer à bénéficier de ce dispositif ou qui vont s'y engager.

Il est proposé de :

- Autoriser le Président à signer tous les avenants et contrats à venir présentés par les collectivités du territoire concernées par le CTO du PETR Pays Tolosan,
- Autoriser le Président à signer tout acte et à procéder à toutes formalités liées au dispositif Bourg Centre.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

8. Délibération : Demande Aide Région – Projette-toi Vert....en Pays Tolosan

Le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès de la Région Occitanie. En 2022 deux opérations ont été menées en parallèle :

- L'itinérance du FabLab « Le Propulseur » durant 5 semaines sur notre territoire prioritairement à destination du public jeune et adolescent. Des plages horaires ont été aménagées pour l'accueil de tous publics
- L'organisation de 5 manifestations « Projette-toi vert...en Pays Tolosan », avec un débat sur le développement durable suivi de la projection de court-métrages pour illustrer les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.

Il est proposé d'articuler ces deux opérations avec une coordination de l'intervention des deux structures qui pourraient s'effectuer du lundi au vendredi soir par :

- Lundi : Le contexte général d'intervention du Fablab « le Propulseur » avec la présentation d'un court métrage sélectionné par l'association FREDD
- La semaine : Des ateliers thématiques durant la semaine portant sur l'environnement, la biodiversité, l'environnement, l'énergie...
- Vendredi en fin de journée : bilan de la semaine par les jeunes avec la présentation de leurs réalisations, suivi d'un débat ouvert à tous, et, en clôture, la projection d'un film sur une thématique de la lutte contre le réchauffement climatique.

Commune	EPCI	Semaine	Lieu de parking Fablab	Salle de projection	Film
Buzet sur Tarn	CCVA	27 février au 3 mars	Parking de l'Espace Ribatel	Espace Ribatel	LE PETIT PEUPLE DU POTAGER
Bouloc	CCF	24 avril au 28 avril	Rue Jean Jaurès Parking salle des fêtes de Bouloc	Rue Jean Jaurès, salle des fêtes de Bouloc	CLIMAT : MON CERVEAU FAIT L'AUTRUCHE
Castelmaurou	CCCB	02 mai au 05mai	Devant la Médiathèque l'AlphaB 1A- route de Lapeyrouse	Le Méliès - rue le Bézinat	TRANSFORMING CITY TRANSPORT
Le Castéra	CCHT	28 août au 1 septembre	Place de la Mare	Salle des fêtes du Castéra	NOURRIR LE CHANGEMENT
Verfeil	C3G	23 octobre au 27 octobre	Espace En Solomiac	Espace en Solomiac	BOCAGES : NOS HAIES COMMUNES

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif au taux le plus haut pour l'opération « Projette-toi vert en Pays Tolosan »
- mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité

9. Délibération : Demande Aide Leader – La Randonnée Tolosane

Véronique Millet informe que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER 2023-2027 pour l'opération « La Randonnée Tolosane ».

Il est rappelé que le séminaire tourisme organisé en février 2022 à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton a permis de définir des actions dont la création d'un produit touristique de mise en valeur du patrimoine. Cette opération qui avait été budgétisée en 2022 n'avait pas pu être lancée dans l'année.

Ce projet consiste en une étude pré-opérationnelle d'itinérance douce sur une voie structurante, une randonnée irriguant le territoire, avec le repérage des connexions entre chacun de nos EPCI ainsi qu'avec les territoires voisins (TM, Gers, Tarn et Garonne, Tarn).

Le montant prévisionnel de cette action est de :

- Aide LEADER – 19 200 € - 64% de taux d'intervention
- Autofinancement – 10 800 € - 36%
- Total des dépenses – 30 000 €

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif Leader au taux le plus haut pour l'opération « La randonnée Tolosane »
- mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Adopté à l'unanimité

10. Délibération : Demande Aide Leader – Les routes du Patrimoine

Véronique Millet indique que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER 2023-2027 pour l'opération « Les routes du patrimoine ».

Il est rappelé que le séminaire tourisme organisé en février 2022 à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton a permis de définir des actions dont la création d'un produit touristique de mise en valeur du patrimoine. Cette opération qui avait été budgétisée en 2022, n'avait pas pu être lancée dans l'année.

Ce projet se traduit par un produit de mise en valeur du patrimoine intitulé « Les routes du patrimoine en Pays Tolosan » qui fait découvrir le patrimoine des EPCI du territoire sous la forme d'un jeu de piste en voiture.

Le montant prévisionnel de cette action est de :

- Aide LEADER – 14 080 € - 64% de taux d'intervention
- Autofinancement – 7 920 € - 36%
- Total des dépenses – 22 000 €

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif Leader au taux le plus haut pour l'opération « Les routes du patrimoine »
- mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Monsieur Guerci demande des précisions sur la forme des circuits : Joël Camart expose que les circuits seront des jeux de pistes en voiture sur une demi-journée.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

11. Questions diverses

Anne-Sophie Pilon informe l'Assemblée de la proposition d'intégrer un consortium SUDOE pour accompagner la renaturation des cours d'école.

Date du prochain Conseil Syndical : **jeudi 6 avril 2023 à 20h, salle Roland Garros à Grenade-sur-Garonne**

A noter dans vos agendas : **mardi 9 mai 2023 fin de journée, Salle Eiffel site Brusson à Villemur sur Tarn, L'Europe en Pays Tolosan, bilan clôture et témoignages de la contractualisation LEADER 2014-2022**

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun autre point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Le Président,



Didier CUJIVES